

2012/4663 - Convention relative à la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat civil au sein du Groupement Hospitalier Nord des Hospices Civils de Lyon. (Service des Mairies d'Arrondissement) (BMO du 25/06/2012, p. 1659)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Il s'agit de la mise en place d'un bureau d'Etat civil au sein de l'hôpital de la Croix-Rousse pour faciliter les démarches d'Etat civil sans que les personnes aient nécessité de se déplacer à la mairie du 4^e arrondissement. C'est un nouveau dispositif qui je crois va recueillir l'adhésion de nombreuses personnes et être très efficace. M. le Maire du 4^e arrondissement va nous l'expliquer davantage.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, une intervention rapide pour saluer une innovation du service public qui va permettre dès le mois de septembre-octobre, un nouveau service aux Lyonnaises et aux Lyonnais et en particulier, aux nouveaux parents à la maternité de la Croix-Rousse. Qui va permettre aussi au personnel de la maternité de se décharger d'une tâche qui n'était pas dans leur cœur de métier et au personnel de la mairie du 4^e arrondissement d'être en contact direct, parce que présent physiquement au service d'accueil de l'hôpital de la Croix-Rousse, avec les nouveaux parents et donc de valoriser leur mission. Pas la mission des nouveaux parents mais la mission des personnels du 4^e arrondissement.

Je voulais simplement remercier le personnel de la mairie du 4^e arrondissement pour leur engagement sur ce nouveau service, pour un coût extrêmement modique puisque l'investissement est de moins de 3 000 euros avec des permanences tous les jours de la semaine du lundi au vendredi, aux mêmes horaires que la mairie d'arrondissement.

Je voulais également dire qu'on peut innover dans le service public sans dépenser plus.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)